

**B.E.P. : MÉTIERS DE LA COMPTABILITÉ ET DU SECRÉTARIAT**.....

Dominante : ..... Code spécialité : .....

Épreuve : **EP3 – Épreuve Économique et Juridique** ..... Durée : **1 h 30**.....Centre d'écrit ..... Session : **2002**.....

NOM et Prénoms : .....

*( en majuscules, suivi s'il y a lieu du nom d'épouse )*

Date et lieu de naissance : .....

Griffe du correcteur

**B.E.P. : MÉTIERS DE LA COMPTABILITÉ ET DU SECRÉTARIAT**.....

Dominante : .....

Épreuve : **EP3 – Épreuve Économique et Juridique**.....Session : **2002**..... N° de sujet **02-2126**.....

Folio 1 / 9

**NOTE AUX CANDIDATS***Avant de composer, les candidats vérifieront que le sujet est complet (nombre de pages).**La calculatrice est autorisée.****Le sujet comporte trois parties indépendantes***

THÈMES	BARÈME INDICATIF
<b><u>Épreuve économique :</u></b>  Le chômage La délocalisation	<b>12 points</b>
<b><u>Épreuve juridique :</u></b>  Les conflits individuels du travail Le conseil de prud'hommes	<b>14 points</b>
<b><u>Épreuve de synthèse :</u></b>  Le département Les investissements	<b>14 points</b>

Ne rien écrire

dans la partie barrée

02-2126 Folio 2 / 9

## ÉPREUVE ÉCONOMIQUE

Prenez connaissance des documents 1, 2 et 3, puis répondez aux questions qui suivent.

### LE CHÔMAGE - LA DÉLOCALISATION

Extrait du site Internet [mediatid.fr/formations/conferences/travail](http://mediatid.fr/formations/conferences/travail)

#### DOCUMENT 1

#### « LES PRINCIPALES CAUSES DU CHÔMAGE »

« En gros, il y a 3 familles de causes. Une famille de causes est la mondialisation. Il n'y a plus de frontières, tout circule, notamment les capitaux et comme les capitaux circulent librement, ils se posent là où le travail est le moins cher. Les progrès technologiques sont une deuxième famille de causes. Pour simplifier, la machine remplace le travail humain. Ça a toujours été le cas pour le passé mais aujourd'hui les avancées technologiques sont tellement rapides qu'elles détruisent plus d'emplois qu'elles n'en créent. La

troisième cause est une manière différente de gérer les emplois dans les entreprises. Auparavant, dans les entreprises, les salariés avaient quasiment le statut de fonctionnaires. Maintenant dans les entreprises, de même qu'elles gèrent les stocks « just in time », elles gèrent aussi les hommes comme cela. On gère les hommes au plus juste et on joue plutôt avec les heures supplémentaires, les intérimaires, on économise l'emploi. Tout ceci fait que l'on produit des richesses avec moins de temps de travail ».

Guy AZNAR

(Analyste de la population active)

Juillet 2001

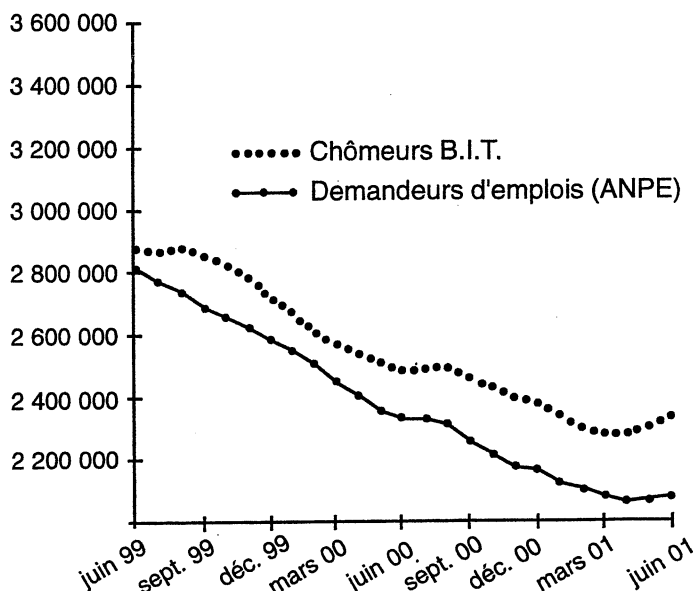
#### DOCUMENT 2

### LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN JUIN 2001 (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité)

Les demandeurs d'emplois sont comptés exhaustivement à partir des fichiers de l'Agence Nationale Pour l'Emploi.

**Les demandeurs d'emploi de catégorie 1** sont les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois.

Les chômeurs au sens du **Bureau International du Travail (B.I.T.)** sont les personnes sans emploi, à la recherche effective d'un emploi et immédiatement disponibles. Les données sont établies une fois par an à partir des résultats de l'enquête annuelle sur l'emploi effectuée par l'INSEE et sont estimées à l'aide d'un modèle économétrique pour les mois intermédiaires.



*Ne rien écrire*

*dans la partie barrée*

02-2126 Folio 3 / 9

**DOCUMENT 3**

**Le 501 lasse, 540 salariés dehors.**

L'entreprise Levi's à la Bassée près de Lille, a fermé ses portes au printemps de cette année. 540 personnes y fabriquaient des jeans 501. C'était le premier employeur de la ville. Les salariés ont manifesté à Paris et à Bruxelles, siège européen du groupe. Des élus se sont mobilisés. Rien n'a stoppé la stratégie de Levi's. Face à la baisse de ses ventes, le groupe a décidé de recentrer ses activités sur la distribution et le marketing, stoppant la production, qu'il délocalise\* vers les pays à bas salaires. Levi's a fermé des usines aux Etats-Unis, au Canada et en Europe. Sur les 7 500 salariés européens, le groupe en a licencié 1 570. Dont les 540 de La Bassée.

*Libération – Spécial Emploi – Décembre 1999*

\* délocaliser : consiste à fermer une usine sur le territoire national pour en ouvrir une autre à l'étranger où les conditions de production sont jugées plus favorables.

1 - Donnez une définition du chômage au sens du B.I.T.

.....  
.....  
.....

2 - À partir de vos connaissances et du document 1, citez trois causes du chômage.

➤ .....  
➤ .....  
➤ .....

3 - À l'aide du graphique, quel était approximativement selon l'A.N.P.E., le nombre de chômeurs en juin 2001 ?

.....

**Ne rien écrire**

**dans la partie barrée**

**02-2126 Folio 4 / 9**

4 - Le B.I.T. (Bureau International du Travail) et l'A.N.P.E. (Agence Nationale pour l'Emploi) sont des sources d'informations.

Pourquoi le nombre de demandeurs d'emploi annoncé par le B.I.T. est-il plus élevé ?

.....  
.....

5 - Selon le document 3, pourquoi l'entreprise Levi's est-elle amenée à délocaliser ?

.....  
.....

6 - Pourquoi l'entreprise Levi's de la Bassée a-t-elle cessé son activité ?

.....  
.....

*Ne rien écrire*

*dans la partie barrée*

02-2126 Folio 5 / 9

## ÉPREUVE JURIDIQUE

### LES CONFLITS INDIVIDUELS DU TRAVAIL LE CONSEIL DE PRUD'HOMMES

**DOCUMENT 4**

#### PROCÉDURE

- Date de la réception de la demande : 4 février 2000
- Bureau de Conciliation du 3 mars 2000  
Renvoi devant le Bureau de jugement avec délai de communication de pièces.
- Débats à l'audience de Jugement du 15 décembre 2000
- Prononcé de la décision fixé à la date du 2 mars 2001

**Jugement** : À l'audience publique du 2 mars 2001, le bureau de jugement du Conseil de Prud'hommes de BÉTHUNE, après en avoir délibéré conformément à la loi, a rendu le jugement suivant :

**Prétentions** : Monsieur GAQUERE Guy a saisi le Conseil de Prud'hommes de BÉTHUNE d'une demande à l'encontre de la S.A. PATIN aux fins d'obtenir le paiement de :

- nombre réel de frais kilométriques..... 64 132,00 F

La société ALMY PATIN expose qu'elle a racheté en 1997 la société DEMONCHAUX, employeurs de Monsieur GAQUERE, et qu'elle se présente spontanément à l'instance.

Sur le fond, elle demande au Conseil :

de constater que la créance de Monsieur GAQUERE Guy ne s'élève qu'à la somme de 6 019,82 F.

#### **Motifs :**

I – **SUR LA FORME** Il convient de recevoir la société ALMY PATIN succédant à la société DEMONCHAUX en sa présentation spontanée devant le bureau de jugement.

II – **SUR LE FOND** Monsieur Guy GAQUERE est embauché par la société DEMONCHAUX à compter du 2 avril 1991 par contrat à durée indéterminée en qualité d'attaché commercial.

Le contrat de travail précise que l'attaché commercial utilise son véhicule personnel pour les besoins de son activité professionnelle et perçoit en contrepartie des indemnités kilométriques selon le barème fiscal.

#### **SUR LA DEMANDE EN REMBOURSEMENT DES INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT**

Au vu des pièces conduites, il ressort que les kilométrages déclarés correspondent aux fiches de compte rendu de visite.

Que les kilométrages constatés sur les fiches de paie sont systématiquement inférieurs à ceux déclarés, sans que l'employeur n'amène de justificatif à cette différence.

Que les tarifs de remboursement des frais kilométriques ne correspondent pas aux tarifs en vigueur des années 1995 et 1996 des barèmes fiscaux. Ce que reconnaît l'employeur dans ses conclusions.

Monsieur GAQUERE est donc en droit de réclamer le remboursement de ses frais de déplacement soit la somme de 64 132,00 F.

#### **PAR CES MOTIFS**

Le Conseil de prud'hommes de BÉTHUNE, section Encadrement, statuant publiquement, contradictoirement et en premier ressort :

Condamne la société ALMY PATIN à payer à Monsieur GAQUERE Guy la somme de SOIXANTE HUIT MILLE CINQ CENT SIX FRANCS (68 506,00 F) en régularisation du tarif fiscal des frais kilométriques et de l'écart entre les kilomètres déclarés et payés.

Condamne la société ALMY PATIN aux intérêts judiciaires à compter de la demande, aux entiers frais et dépens.

La minute du présent jugement a été signée par le Président et la Greffière.

**Ne rien écrire**

**dans la partie barrée**

02-2126

Folio 6 / 9

7 - Quels sont les litiges jugés par le Conseil de Prud'hommes ?

.....  
.....

8 - Quelle est la composition du Conseil de Prud'hommes ?

.....  
.....

9 - Quelles étaient les parties au procès d'après le document 4 ?

- le demandeur : .....
- le défendeur : .....

10 - De quelle section relève cette affaire ?

.....  
.....

11 - Que demandait Monsieur GAQUERE ?

.....  
.....

12 - Retrouvez la procédure antérieure à ce jugement ?

- .....
- .....
- .....
- .....

13 - Quelle a été la décision du Conseil de prud'hommes ?

.....  
.....

**ÉPREUVE DE SYNTHÈSE**

**SITUATION 1**

Vous préparez un BEP « Métiers du Secrétariat ou de la Comptabilité ».  
Au cours de votre période de formation en entreprise au canton de Liévin-Nord, votre tutrice, Madame LEPIC, vous remet la documentation ci-dessous.

Prenez connaissance de cette documentation et répondez aux questions qui suivent :

**DOCUMENT 5**

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PAS-DE-CALAIS**

**L**e Conseil Général se compose de 77 conseillers généraux (un par canton), élus pour six ans, avec un renouvellement par moitié tous les trois ans. Après chaque renouvellement, le Président du Conseil Général est élu. Depuis 1981, le Président est Roland Huguet. Il est le véritable chef du département. Il dirige l'administration départementale, met en œuvre et exécute les décisions de l'assemblée.

Pour l'examen des affaires et la préparation des décisions, il existe 6 commissions (plus une commission des finances et une autre spécialisée dans le domaine de l'environnement). Celles-ci sont constituées sur proposition des groupes politiques. Chaque conseiller général appartient au moins à l'une d'entre elles. Les commissions examinent les dossiers et préparent le travail de l'assemblée départementale.

**Commission permanente**

À côté, la commission permanente, composée du Président, des vice-présidents, d'autres membres élus de l'assemblée, organise les travaux du Conseil Général et délibère sur délégation de celui-ci. La commission permanente est l'exécutif du département. Les services départementaux emploient 2000 personnes pour le bon fonctionnement de l'administration du département. On les retrouve au cabinet du Président et dans les services administratifs, techniques, sociaux, culturels ou spécialisés. Tous ces services sont placés sous l'autorité du Président et dirigés par un directeur général des services.

*L'info du canton  
Juillet – Août 2001*

14 - Quelle est la collectivité territoriale administrée par :

- le Conseil Général ? .....

- le Conseil Régional ? .....

15 - Quelle est la durée du mandat d'un conseiller général ? .....

16 - Quel est le rôle de la commission permanente ? .....

17 - Citez deux domaines de compétences du Conseil Général.

➤ .....

➤ .....

## SITUATION 2

Vous vous tenez au courant de l'évolution du tissu économique local et vous prenez connaissance de l'article « Duflot Industrie », extrait du mensuel économique régional.

Répondez aux questions ci-dessous :

## DOCUMENT 6

## DOCUMENT 7

### RAPPEL : LES INVESTISSEMENTS

- **Investissement de renouvellement :**  
*Remplacement d'un matériel devenu trop ancien ou inadapté.*
- **Investissement de capacité :**  
*Augmentation du nombre de matériels en vue de produire plus.*
- **Investissement de productivité :**  
*Remplacement du matériel existant par du matériel plus moderne.*

Spécialisée dans les textiles non tissés, la société Duflot Industrie va tout prochainement mettre en route une nouvelle unité à CAUDRY. Cette nouvelle unité qui a nécessité un investissement de 10 millions de francs, devrait permettre à l'entreprise de s'affirmer sur le marché de l'automobile. L'investissement devrait s'accompagner de la création d'une vingtaine de postes pour ainsi porter l'effectif à 60 personnes.

Le développement des activités de la société Duflot est en effet lié à de nouveaux marchés décrochés dans les secteurs de l'automobile et du bâtiment. Ces deux marchés représentent respectivement 25 % et 15 % de l'activité globale. Duflot Industrie a opéré cette diversification d'activités en 1990. À l'époque Duflot Industrie qui fabriquait des couches-culottes pour le groupe Peaudouce, avait dû faire face à l'arrêt complet de cette activité. Pour survivre, il lui fallait se tourner vers de nouveaux marchés.

Aujourd'hui, la société Duflot Industrie réalise la moitié de son chiffre d'affaires dans le domaine des produits techniques de protection contre le feu comme les vestes de pompier, l'isolation des sièges de transport en commun, etc... Mais l'entreprise s'est aussi spécialisée dans la fabrication de produits très techniques comme des feutres thermoformables utilisés dans l'automobile. Duflot Industrie développe également des produits innovants pour l'industrie comme des bandes transporteuses, des revêtements de cylindres ou encore des joints isolants. Cette politique de diversification a permis à Duflot Industrie de doubler de taille en l'espace de 5 ans.

## DUFLOT INDUSTRIE

- SA
- Située à Beauvais-en-Cambrésis  
(arr. de Cambrai)
- Activité : Fabrication de textiles non-tissés
- Effectif : 60 salariés en 2001.

*Note d'Information Économique N° 237 septembre 2001*

18 - En vous aidant du rappel (document 7) identifiez l'investissement réalisé par Duflot Industrie.

.....

.....

.....



**Ne rien écrire**

**dans la partie barrée**

**02-2126**

**Folio 9 / 9**

19 - Quelles sont les retombées de cet investissement sur l'emploi ?

.....  
.....  
.....

20 - Donnez une définition du terme « diversification » au sens économique.  
Dans quels domaines l'entreprise Duflot s'est-elle diversifiée ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

21 - Les investissements énoncés dans le document 7 favorisent-ils obligatoirement une création d'emplois ? Justifiez votre réponse.  
(Vous rédigerez votre réponse par quelques phrases).

.....  
.....  
.....  
.....  
.....